

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Convocation en date du 3 juillet 2020.

Le vendredi dix juillet deux mil vingt, à vingt-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Bénodet, à huis clos (en raison du contexte lié à la crise sanitaire du Covid-19), sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire. La séance a été retransmise en direct, en audio, sur la place de la Mairie.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Membres ayant donné procuration : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH, Monsieur Loïc AUDO a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Christelle ANDRÉ a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Madame Morgane JAN a donné procuration à Madame Sylvie BOURHIS, Madame Astrid GAUGAIN a donné procuration à Madame Elodie SURGET, Monsieur André MORVAN a donné procuration à Monsieur Christophe LABORY.

Membre absent excusé : Monsieur Michel DONNARD

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2020-07-070

ADMINISTRATION GENERALE

Elections sénatoriales – élection des délégués et suppléants des conseils municipaux

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application des articles L 289 et R 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du

scrutin, à savoir : Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Claude MARTEL, Monsieur Christophe LABORY, Madame Elodie SURGET.

Monsieur le Maire rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Conformément aux articles L 284 à L 286 du Code électoral, le Conseil Municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit une liste incomplète (article L 289 du Code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Un appel à candidature est effectué.

Monsieur le Maire constate que deux listes de candidats sont déposées.

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à passer au vote sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

Résultat de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppe ou bulletins déposés) :	26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	26

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectués, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

Proclamation des élus :

Monsieur le Maire proclame élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégué dans l'ordre de présentation de la liste unique présentée et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus.

Il proclame ensuite suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément au tableau ci-dessous :

DELEGUES :

- . Monsieur PENNANECH Christian
- . Madame VAN HORNE Liesbeth
- . Monsieur LOZACHMEUR Stéphane
- . Madame BOURHIS Sylvie
- . Monsieur CORBEL Jean-Christophe
- . Madame BOURBIGOT Anne
- . Monsieur DONNARD Michel
- . Madame GUEIT Sandrine
- . Monsieur LE LOUPP Guy
- . Madame ANDRE Christelle
- . Monsieur QUENET Jean-François
- . Madame GAREL Agnès
- . Monsieur MARTEL Claude
- . Madame GAUGAIN Astrid
- . Monsieur LABORY Christophe

SUPPLEANTS :

- . Monsieur MOREL Stéphane
- . Madame BAUGE Laurence
- . Monsieur FOLGOAS Alain
- . Madame RANNOU Annie
- . Madame SURGET Elodie

Pour copie conforme
En Mairie, le 13 juillet 2020
Christian PENNANECH
Maire,

